

# LE PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL (PSN) ANTICIPER LA REFORME DE LA PAC 2023-2027 SPECIAL ELEVAGES ALLAITANTS



La PAC (Politique Agricole Commune) va connaître une nouvelle évolution à compter de 2023 après une phase de transition en 2021/2022. Le découplage des aides du premier pilier, déjà bien engagé lors de la précédente réforme va être accentué. Nous souhaitons proposer une formation pour permettre aux agriculteurs d'acquérir les compétences nécessaires afin de comprendre et évaluer les évolutions et opportunités de la future PAC sur les aspects réglementaires et les dispositifs d'aide.

## OBJECTIF DE FORMATION

### COMPRENDRE LES ENJEUX DE LA REFORME PAC 2023-2027

Vulgarisation des dernières décisions européennes et de leur déclinaison française : le Plan Stratégique National

### ÉVALUER MON SYSTEME D'EXPLOITATION VIS-A-VIS DES VOIES D'ACCES À L'ÉCO-RÉGIME

- En rythme de croisière, puis-je prétendre à l'éco-régime
- Focus sur la certification HVE

### IDENTIFIER LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS SUR MON EXPLOITATION POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DE LA RÉFORME

Pour connaître les évolutions réglementaires et leurs incidences plusieurs points seront expliqués :

- Les aides du 2<sup>nd</sup> pilier : MAEC, ICHN
- La conditionnalité des aides

Les leviers pour adapter et optimiser les aides PAC seront abordés, des simulations sur les différentes productions présentes en Haute-Saône seront également présentées.

## CONTENU DE LA FORMATION

### MATINÉE

Seront abordés les enjeux et les grandes lignes de la réforme, les positionner dans le temps et mettre en évidence la progressivité de la réforme entre 2023 et 2027 afin d'ajuster progressivement les adaptations.

### APRÈS-MIDI

Seront abordés Les mesures du plan stratégique national concernant le 1er pilier :

- Exposé précis des exigences et mise en parallèle avec celles de la conditionnalité actuelle.
- Outil et méthode de suivi des critères du paiement distributif, du paiement JA, des aides couplées générales, des aides couplées aux protéines végétales, des aides aux « petits maraichages », des aides couplées aux bovins laitiers et viande, des aides couplées ovins/caprins, les DPB, l'éco régime,...

Les soutiens du deuxième pilier :

- Les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN), (contexte européen, éligibilité des exploitations, les montants prévisionnels)
- Les mesures agro Environnementales (MAEC), la gestion des risques, les soutiens à l'Agriculture Biologique)

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

### Méthodes pédagogiques

Alternances d'apports théoriques et pratiques, échanges entre agriculteurs et travail de groupe.

### Modalité d'évaluation, des acquis et de la satisfaction

Questionnaire d'auto-évaluation en début et en fin de formation + tour de table



## DATES ET HORAIRES

Mardi 21 février 2023 de 9H à 17H

**SOIT 7 H DE FORMATION**

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

### Public

Agriculteurs de Haute-Saône et des départements voisins

### Prérequis

Éleveur de vaches allaitantes

## LIEU ET RESTAURATION

Lieu : Maison des Agriculteurs de VESOUL

Repas : Le repas sera pris en commun (réservé par l'AFPASA) et sera à régler par vos soins le jour de la formation.

## INTERVENANTS

Pierric TARIN, conseiller Chambre d'Agriculture de Haute-Saône depuis 12 ans, chargé de vulgariser la PAC, HVE, Mesp@rcelles sur le département, en collaboration avec la DDT et APCA.

## RÉFÉRENTS ET INSCRIPTION

**Responsable de formation** : Christelle DEPLANTE

Inscription jusqu'au **15 février 2023** via le formulaire de contact sur le site internet ou par téléphone auprès de l'assistante Julie CHEA – BICHET au 03 84 77 14 38

## PRIX

### Pour les contributeurs VIVEA

Prise en charge intégrale par le fond de formation VIVEA

### Pour les non-contributeurs

154 euros

## HANDICAP

Toute personne en situation de handicap intéressée par la formation est invitée à prendre contact avec l'AFPASA afin d'envisager les aménagements possibles. 03 84 77 14 38